

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Agrosol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Support de culture, paillage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pas d'étiquetage nécessaire.

2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Sodium silicate	1344-09-8	Skin Irrit. 2 ; H315	< 1
	215-687-4	Eye Irrit. 2 ; H319	
	01-2119448725-31	STOT SE 3 ; H335	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Eau pulvérisée - Dioxyde de carbone (CO₂) - Produit sec – Mousse.

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucune donnée disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Information supplémentaire : Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation de la poussière. Voir équipement de protection individuelle à la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter une fuite ou un déversement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pas de donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre anti aérosol/poussières type P2 (conforme à la norme EN 143).
- Protection des yeux : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
- Protection des mains : Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection. Tablier. Bottes
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter une fuite ou un déversement.

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Granuleux
Couleur : Aucune donnée disponible
Odeur : Inodore
Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
Point d'éclair : Non applicable
Taux d'évaporation : Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
Pression de vapeur : Non applicable
Densité de vapeur relative : Non applicable
Densité relative : Non applicable
Masse volumique apparente : Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité : partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable
Température d'auto-inflammabilité : Non applicable
Température de décomposition : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Non applicable
Viscosité, cinématique : Non applicable
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Non applicable

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

e pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour les professionnels : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor

Pour le grand public : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non classé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

Agrosol

Référence : FDS_910_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 06/10/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit.: Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.